

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



La FNSEA incite à l'illégalité?

Mai 2015

Suite à l'arrêté "abeilles" réglementant l'épandage des produits phytosanitaires sur les cultures, la FNSEA (*Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*) publie des fiches techniques afin d'informer les agriculteurs de ces nouvelles pratiques. L'intention est louable, le syndicat est dans son rôle de diffusion des "*bonnes pratiques*". Il semble pourtant qu'une erreur de taille se soit malheureusement glissée dans ces fiches, largement diffusées par la chambre d'agriculture...

Appel aux traitements illégaux

En effet, il est conseillé de traiter la féverole, dont on sait qu'elle est visitée par les abeilles, en plein jour et en pleine floraison (***téléchargement des fiches ici***). La fiche précise que l'apiculteur devra "fermer les ruches"... On imagine les dégâts d'étouffement sur une colonie enfermée une journée de soleil... Et on se demande quels apiculteurs ont pu conseiller cela (*l'ITSAP et les ADA n'ont pas été conviés à cette réflexion...*). On se demande également comment les agriculteurs vont savoir s'il y a des ruches à proximité de chez eux, et comment obtenir le nom des propriétaires, et enfin, auront ils le temps de le faire avec la charge de travail qu'ils ont?

Mais surtout, inciter à un traitement en pleine floraison et en présence de pollinisateurs est tout simplement illégal. Que la FNSEA incite à l'illégalité ne surprendra pas, le syndicat a déjà derrière lui de nombreuses casseroles judiciaires. Mais que la chambre d'agriculture diffuse cette information est plus inquiétant.

[MISE À JOUR du 21 mai 2015] La chambre d'agriculture, après signalement de cette erreur par un de leur membre, a diffusé un message d'alerte afin d'en informer les destinataires. Je modifie donc le titre de l'article initialement intitulé "*La chambre d'agriculture incite à l'illégalité?*".

Plusieurs adhérents de l'APPNP (*Apiculteurs Professionnels en Pays Nord Picardie*), déjà touchés par ce type de traitement les années passées, **ont enregistré des pertes de centaines de colonies sur la féverole.** Ils expriment donc leur position dans un communiqué adressé aux rédacteurs de ces fiches (*FNSEA, CETIOM, FOP*), et demandent aux intéressés :

"Cette fiche doit être retirée car elle incite aux pratiques illégales et pire les préconise. Je tiens à préciser l'urgence de cette demande car les floraisons de féveroles vont débuter dans une dizaine de jours.

Il est aussi de vos responsabilités de rééditer une fiche et d'en informer tous les exploitants qui auraient lu et pris en compte ces erreurs.

A défaut d'une réponse positive sous huitaine en raison de l'urgence, des recours par voie judiciaire seront engagés"

Lire le communiqué complet [ici](#).

Espérons que chacun prendra ses responsabilités et que le nécessaire sera fait au plus vite pour éviter les dégâts sur les colonies exposées. A plus long terme, il faut espérer que le gouvernement tienne bon sur le renforcement de ces lois, malgré les pressions de la FNSEA, qui accompagne ces fiches d'une incitation à ne pas réviser la loi abeille (***voir la lettre ici***).